

Zeitschrift: Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : offizielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]

Herausgeber: Schweizerische Verkehrszentrale

Band: 26 (1953)

Heft: 7

Artikel: Ce que dit le nouveau ministre de l'agriculture valaisanne

Autor: Lampert, Marius

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-778422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CE QUE DIT LE NOUVEAU MINISTRE DE L'AGRICULTURE VALAISANNE

En ce début de juin 1953, l'honneur m'est échu de succéder à M. le conseiller d'Etat Maurice Troillet qui, après avoir, pendant quarante ans, dirigé l'économie du canton avec une énergie et une clairvoyance exceptionnelles, et avoir donné à l'agriculture valaisanne cet essor qui fait l'admiration de tous ceux qui sont à même d'en juger, a renoncé aux responsabilités gouvernementales. Je sais gré au peuple valaisan de la confiance qu'il m'a témoignée; mais je ne sous-estime pas les graves responsabilités que comporte ma nouvelle tâche.

Mon activité antérieure dans l'administration d'une commune dont la ressource principale est l'arboriculture et la viticulture et dans celle des principales organisations agricoles du Valais me rend pleinement conscient des difficultés qui m'attendent; mais elle m'aidera, je l'espère, à les surmonter.

Les problèmes qui se posent dans le domaine de l'agriculture sont nombreux et complexes. Ils sont déterminés par l'importance même que revêt aujourd'hui en Valais cette branche de l'économie. Et la tâche du gouvernement est d'autant plus délicate que l'on compte toujours davantage sur lui pour apporter une solution à toutes les difficultés, même si, en fait, elles relèvent exclusivement du pouvoir fédéral ou de l'initiative privée.

Grâce à la diversité du sol et du climat, notre production agricole est d'une variété extrême. Mais notre principale richesse est constituée par la viticulture et l'arboriculture.

L'assainissement de la plaine du Rhône a permis de développer les cultures fruitières à un rythme accéléré. Alors que, entre 1900 et 1915, on ne plantait que 20 000 arbres par an, ce chiffre a passé à 70 ou 80 000 dès 1930. La production totale de nos fruits et légumes fut de 11 500 000 kg en 1937, de 31 600 000 kg en 1946. La moyenne se situe aux environs de 28 millions de kg.

Le vignoble s'étend du Rhône au Léman, sur une superficie d'environ 3500 ha. Ce sont les coteaux, surtout ceux de la rive droite, qui lui conviennent le mieux. Sa production est en augmentation constante grâce surtout à sa reconstitution et aux soins toujours plus assidus dont il est l'objet.

La récolte des vins a été, en moyenne, de 1938 à 1948, de 21 500 000 litres par année. Le maxi-

mum fut atteint en 1950 avec près de 40 millions de litres.

Par suite du gel et des intempéries, la production valaisanne est assez inégale. Il arrive même que certaines cultures soient complètement anéanties. Ainsi s'expliquent les soucis continuels de nos agriculteurs. Si les conditions atmosphériques ne sont pas favorables, la récolte est déficitaire. Si la récolte est abondante les prix s'effondrent en raison des difficultés d'écoulement.

Cela peut paraître paradoxal; mais c'est l'abondance qui, dans notre canton, pose les problèmes les plus graves. Pour le comprendre il suffit de songer aux conditions particulières de notre production.

Celle-ci, adaptée à notre sol et à notre climat, s'apparente à celle des pays chauds. Aussi est-elle, bien plus que la production du reste de la Suisse, exposée à la concurrence de la France, de l'Italie, de l'Afrique et autres pays du Midi. Cette concurrence est d'autant plus dangereuse que, comparés à ceux de pays plus fertiles, à main-d'œuvre bon marché et à monnaie faible, nos frais de production sont très élevés.

D'une part, de grandes étendues de notre sol ont été gagnées artificiellement à la culture par de longs et coûteux efforts. D'autre part, notre main-d'œuvre paysanne, qui subit l'attraction de l'industrie et des grands chantiers, voit son coût accuser une hausse parallèle à celle des autres agents de la production. Sans doute, il existe des moyens d'atténuer les effets de cette concurrence, et c'est à les réunir que tendent nos efforts.

Quelques-uns sont à notre portée. Ils consistent à améliorer la qualité de nos produits, à les adapter aux besoins et aux préférences de la consommation, à intensifier la propagande et à observer toujours une parfaite honnêteté commerciale. Mais ces moyens ne suffisent pas. L'essentiel est de freiner, par le contingentement et la prise en charge, les importations de produits étrangers, analogues ou similaires.

Or la Confédération est seule à pouvoir disposer de ces moyens de lutte contre la concurrence. Elle ne peut d'ailleurs y recourir que dans la mesure où les intérêts de l'ensemble du pays le permettent.

L'agriculture valaisanne, en effet, n'est pas seule en cause. Il faut tenir compte aussi de nos industries d'exportation qui assurent la rentabilité des

capitaux et l'existence de dizaines de milliers d'ouvriers, comme aussi des intérêts des consommateurs.

La nouvelle loi sur l'agriculture, dont les dispositions d'exécution sont aujourd'hui à l'étude, a précisément pour but d'assurer un juste équilibre entre ces intérêts divers. Appliquée dans un large esprit de solidarité, elle mettra fin, je l'espère, au malaise qui règne actuellement au sein de notre population agricole.

L'élevage du bétail est la principale ressource de nos vallées et de nos hautes régions. Lui aussi pose de nombreux problèmes, car, malgré les progrès réalisés, il est encore loin d'assurer à nos montagnards des conditions de vie suffisantes.

Entre le sort du paysan de montagne et celui des autres classes de la population, même les moins favorisées, le déséquilibre est par trop manifeste. Les gains réalisés sur les chantiers, avec un effort parfois moindre, par l'ouvrier montagnard lui-même, le met encore en évidence.

Pour remédier à cette situation il conviendra de moderniser les méthodes de travail, de multiplier et d'intensifier les cultures, et d'améliorer le rendement de la production laitière. Ces progrès supposent à leur tour l'intensification des remaniements parcellaires, la création de chemins de dévestiture, le développement des moyens d'irrigation, l'amélioration du bétail, la construction de nouvelles laiteries et fromageries munies d'installations perfectionnées, et bien d'autres choses encore.

Il conviendra aussi de fournir, par la décentralisation de certaines industries actuellement à l'étude, une occupation rémunératrice à la main-d'œuvre disponible ou libérée par la rationalisation du travail agricole.

C'est tout le problème de la sauvegarde de nos populations de montagne, réservoir humain incomparable et nécessaire au maintien d'une population valaisanne saine, intelligente et forte, qui est ainsi posé.

A cause de sa portée humaine, cette tâche est l'une des plus importantes qui s'offrent à mon activité de chef du Département de l'agriculture. Elle est aussi l'une des plus difficiles. Mais, grâce à la bonne volonté de l'ensemble de la population et avec l'aide de mes collègues du gouvernement et des autorités fédérales, j'espère ne pas tromper les espoirs et la confiance placés en moi.

MARIUS LAMPERT
Conseiller d'Etat

QUELQUES ASPECTS ÉCONOMIQUES

En quelques lignes, à larges traits, livrer la physionomie du Valais économique est chose malaisée. Le pays est complexe et contrasté et change de visage. Son évolution, inaugurée par l'ouverture des voies de communication, il y a cinquante ans à peine, accentuée par la technique moderne, précipite aujourd'hui sa cadence. La croissance ne se fait pas sans heurts jusqu'à la maturité; l'adaptation des esprits et des mœurs rencontre la résistance des coutumes. Le visage se contracte dans l'effort. Et les amis du Vieux-Pays ont peine

parfois à deviner le sourire de demain dans les rides passagères des fatigues du jour.

Aujourd'hui, le labeur du Valais est énorme. C'est un pays qui s'éveille et dont la volonté de vie est, tout à coup, impatiente et tumultueuse.

Son sol ingrat, dompté par cent ans de travaux, a consenti à une merveilleuse fécondité: des fruits parmi les plus beaux, des vins parmi les meilleurs sont les dons des vignes et des vergers des communes de la plaine justement admirés. Mais il y a la montagne où se trouve le 66 % de la terre

cultivée, où vivent les 49 % de la population. Sur 170 communes, 111 sont dans les régions alpêtres et 51 mixtes, entre plaine et montagne. La production laitière y domine avec, bon an mal an, un rendement de 33 millions de kilos, dont 10 millions sont consommés et le solde transformé en beurre et fromage (celui des savoureuses raclettes!). Le Valais ne se suffit pas; il importe encore plus d'un million de litres chaque année. Il est relativement pauvre aussi en céréales dont la production, qui ne dépasse plus